

**DECISION DG n° 2019-238**

**Du 24 JUIL. 2019 portant habilitation d'une inspectrice  
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire) ;
- VU** la décision DG n° 99-58 du 18 août 1999 modifiée portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application des articles L.5313-1 à L.5313-3 et R.5412-1 du code de la santé publique, est habilitée à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit :

Mme Dominique ABOUTH, docteure en immunologie contractuelle, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

**Article 2** : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **24 JUIL. 2019**

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Directrice générale adjointe